



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 20 mai 2010

L'Ordre national des infirmiers s'étonne des propos tenus par la ministre de la Santé à l'Assemblée Nationale

Alors qu'enfin, la profession infirmière dispose d'une organisation qui la représente dans son ensemble, la ministre de la Santé a déclaré à l'Assemblée nationale, qu'elle soutient une proposition de loi visant à rendre facultative l'inscription à l'Ordre pour les infirmiers salariés.

L'Ordre national des infirmiers est une institution créée par la loi, chargée de veiller à la qualité et à la sécurité des soins, et au respect de la déontologie. Il doit également promouvoir la profession dans toutes ces composantes.

Les attaques dont il fait l'objet sont dénuées de tout fondement. Dans sa déclaration, apparemment improvisée, en réponse à un député, la ministre a multiplié les erreurs et les malentendus sur tous les points évoqués :

- Non, la mission de médiation conduite par Mme Poletti et Mr Mallié n'a pas été infructueuse, elle vient seulement de commencer.
- Non, le Haut Conseil des Professions Paramédicales n'a pas en charge les affaires disciplinaires.
- Non, aucun Ordre ne saurait assurer ses missions légales avec « une cotisation symbolique d'environ 20 euros par an ».
- Non, les infirmiers n'auront pas à acquitter « une cotisation de 150 euros ».
- Oui, l'Ordre a décidé cette année de moduler sa cotisation, comme la loi HPST le lui permet.
- Oui, l'Ordre est indépendant. Il n'a pas à « obéir aux conseils » (!) qui méprisent la loi et cette indépendance.
- Oui, le système de santé et la profession infirmière ont besoin de cohésion. Le rôle de l'Ordre est justement d'y contribuer.

Les 17 ordres professionnels français rassemblent la totalité de leurs professions respectives, pour assurer une telle cohésion. Il en est de même pour tous les ordres infirmiers en Europe et dans le monde. Le Conseil International des Infirmières vient de s'étonner et de s'inquiéter de la menace qui pèse aujourd'hui sur l'Ordre des infirmiers de France.

L'ONI tient à rassurer toutes celles et tout ceux qui œuvrent en son sein à la qualité des soins et à la promotion de notre profession. Il poursuit son action pour que la voix des infirmiers soit entendue et respectée.

Contact presse : Virginie LANLO – 01 71 93 84 67 – 06 20 09 09 14 - comoni.vl@orange.fr